

**Conflits d'usage du territoire : de l'identification des enjeux à
l'émergence d'une solution négociée autour de projets
d'aménagement**

**Conflicts of use of the territory: from the identification of the stakes to the
emergence of a negotiated solution around projects of development**

Béatrice Plottu*

Maître de conférences en économie

AGROCAMPUS OUEST – Centre d'Angers, Institut National d'Horticulture et de Paysage

GRANEM (Groupe de Recherche ANgevin en Economie et Management), UMR-MA n°49

(AGROCAMPUS OUEST- Université d'Angers)

2, rue Le Nôtre 49045 Angers cedex 01

*Tél : 02.41.22.55.18 ; Fax : 02.41.22.54.13 beatrice.plottu@agrocampus-ouest.fr

Mots clés : aménagement durable du territoire, règles de coordination, conflits, enjeux, paysage

Key words: sustainable land use planning, rules of coordination, conflicts, stakes, landscape

Classification JEL: Q01, R58, R52, D74, O22

Conflits d'usage du territoire : de l'identification des enjeux à l'émergence d'une solution négociée autour de projets d'aménagement

Conflicts of use of the territory: from the identification of the stakes to the emergence of a negotiated solution around projects of development

Résumé

En matière d'aménagement de l'espace, le jeu complexe de conflits/coopération entre logiques territoriales pose des problèmes de coordination et d'arbitrages entre projets portés par les acteurs. A quel acteur donner la priorité d'actions ? De quelle règle de coordination les acteurs peuvent-ils se doter ? L'intérêt de la méthode de l'Evaluation Logico-Hiérarchique (ELH) est de proposer une règle de coordination basée sur la qualification et la hiérarchisation des enjeux soulevés par la gestion de l'environnement et du paysage sur un territoire. Dans la veine des travaux en économie et aménagement de l'espace sur la mise en oeuvre de processus participatifs visant à minimiser les risques de conflits, elle aide à mettre en évidence sur la base des enjeux de territoire les conflits potentiels entre logiques d'actions afin de favoriser l'atteinte de solutions négociées. L'objectif de l'article est de présenter les apports de cette approche et son opérationnalité au travers de deux applications à la gestion de l'environnement et du paysage dans des communes rurales.

Summary

Regarding space layout, the complex play of conflicts / cooperation between territorial logics raises problems of coordination and arbitrations between projects carried by the actors. To what actor to give the priority of actions? Which rule of coordination can the actors be equipped? The interest of the method called Logico-Hierarchical Evaluation (ELH) is to allow the qualification and the hierarchical organization of the stakes raised by the management of the environment and the landscape on a territory. In the vein of the works in economy and space layout on the implementation of participative processes to minimize the risks of conflicts, it helps to highlight on the basis of the stakes in territory the potential conflicts between logics of actions to favor the achievement of negotiated solutions. The objective of the article is to present the contributions of this approach and its operational effectiveness through two applications in the management of the environment and the landscape in rural territories.

1. Introduction

Divers acteurs publics et privés agissent sur le territoire en fonction d'intérêts sectoriels, d'intérêts particuliers voire de valeurs et de conceptions propres. Leurs actions sur un même espace peuvent venir se renforcer ou au contraire se contrarier. En matière d'aménagement de l'espace, le jeu complexe de conflits/coopération entre logiques territoriales pose des problèmes de coordination et d'arbitrages entre projets portés par les acteurs. C'est particulièrement le cas lorsqu'aucun principe hiérarchique ne vient s'imposer aux acteurs, comme par exemple une règle de tutelle, une loi, un règlement, ou une convention. Le rapport hiérarchique peut aussi évoluer, être remis en cause. En France, les lois de décentralisation successives, celles sur la prise en compte de la participation des citoyens en aménagement du territoire et développement durable ont mis à mal le principe hiérarchique de l'organisation politico-administrative et des objectifs de l'aménagement et de la croyance en un développement « par le haut » qui prévalaient avant les années 80.

En l'absence de principe hiérarchique s'imposant aux acteurs et pour éviter de tomber sous le coup de la loi du plus fort, à quel acteur donner la priorité d'actions ? De quelle règle de coordination les acteurs peuvent-ils se doter ? L'objectif ne serait-il pas que le résultat dépende davantage du bien-fondé des arguments que du rapport de force entre les acteurs ? Mais sur quelle base juger la motivation des acteurs, l'importance des arguments mise en avant ?

L'analyse des conflits d'acteurs autour de projets d'aménagement du territoire et d'environnement fait l'objet d'une littérature pluridisciplinaire et internationale abondante (Rubin et al. ; Söderbaum 2006 ; Abma ;). Certains travaux en économie et aménagement de l'espace (Billé et Mermet, 2003; Simard et alii, 2006 ; Barret, 2003, Beuret) ont plus particulièrement cherché à formaliser des processus de négociation en amont, des processus de concertation voire de médiation, visant à identifier les facteurs de blocages afin de minimiser les risques de conflits. Lorsqu'aucune entente amiable entre acteurs n'est trouvée, la réglementation formalise également, au travers de procédures contentieuses, des processus d'ajustement des intérêts divergents. Dans ce cadre, la théorie du bilan coûts-avantages est traditionnellement mobilisée ; elle propose selon une logique de compensation des dédommagements à la partie lésée.

L'approche que nous proposons (Plottu, 1999, 2007) se situe dans cette veine de travaux en économie et aménagement de l'espace dans la formalisation de processus participatifs. Elle repose sur l'identification de la nature des enjeux d'un projet particulier sur un territoire. Elle vise en déclinant l'importance de ces enjeux pour les parties à aider la prise de décision, à désamorcer les éventuels conflits qui naîtraient de l'absence d'encadrement du jeu des acteurs. Elle repose sur la confrontation des différents points de vue, leur délibération. Sur ce point, elle emboîte le pas à l'économie écologique délibérative (Zografos and Howarth 2008) qui invite les individus à construire socialement leurs préférences au travers du dialogue et de la délibération.

L'objectif de l'article est de présenter les apports de cette approche appelée Evaluation Logico-Hiérarchique (ELH) et d'en tester les limites au travers de deux applications à la gestion de l'environnement et du paysage dans des communes rurales. Le paysage, comme partie de territoire telle que perçue par les populations (Convention européenne du paysage de 2000), n'échappe pas à ce jeu de conflits/coopération entre acteurs. Les deux exemples d'applications présentés sont complémentaires : l'un réalisé en concertation avec les acteurs du territoire s'est limité à l'identification des enjeux soulevés par la gestion de l'environnement et du paysage et à la proposition de recommandations de priorités d'actions; l'autre mené sur la base d'analyses documentaires a pu aller plus loin dans la cartographie des

conflits potentiels. L'un et l'autre ont visé à mettre en évidence l'existence d'une communauté d'enjeux sur des questions d'avenir du territoire. Ils rappellent la nécessité si l'on souhaite développer des projets territoriaux dans une optique d'aménagement durable « d'assurer la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux » (Commissariat général du développement durable, 2009, p.11)

La première partie de notre article est consacrée à la présentation de l'approche d'Evaluation Logico-Hiérarchique (section 2). Nous testons ensuite sa faisabilité au travers de deux applications à la gestion de l'environnement et du paysage dans des territoires ruraux (section3).

2. L'Evaluation Logico-Hiérarchique

Dans un cadre décisionnel d'aménagement de l'espace, le jeu complexe de conflits/coopération des acteurs pose des problèmes de coordination, d'arbitrages entre logiques territorialisées. En l'absence de principe hiérarchique s'imposant aux acteurs et pour éviter de tomber sous le coup de la loi du plus fort, de quelle règle de coordination les acteurs peuvent-ils se doter ? Une difficulté est de pouvoir qualifier (selon quels critères ?) l'importance des arguments avancés par les acteurs. Afin de qualifier la nature et d'aider à hiérarchiser les objectifs que poursuit chaque système d'acteurs et qui vont motiver le projet d'aménagement du territoire et d'environnement, il est possible de se référer aux trois principaux types d'objectifs poursuivis par une organisation humaine (Mélèse, 1990 ; Atlan, 1979) :

- un objectif de reproduction,
- un objectif de développement,
- un objectif d'optimisation du temps présent

A ces objectifs, on peut associer (Plottu, 1999, 2007) trois problématiques de choix, trois grands types d'enjeux appelant une décision, auxquels toute organisation humaine, et ici tout système d'acteurs lié à un territoire, peuvent être confrontés:

- des choix identitaires qui correspondent à des enjeux d'autoréférence d'une communauté à son territoire. Ces choix portent sur les éléments clefs qui font l'identité d'un territoire et qui contribuent au sentiment d'appartenance d'une population à ce territoire. Ces éléments clefs sont indispensables à l'objectif de pérennité et de re-production du territoire.
- des choix stratégiques qui correspondent à des enjeux stratégiques, lorsque sont en jeu des éléments déterminant les potentialités de développement du territoire. Les choix d'aménagement et de valorisation des ressources locales constituent de bons exemples de choix stratégiques.
- des choix de rentabilité qui correspondent à des enjeux de satisfaction de court terme, qui relèvent d'une recherche d'optimisation du temps présent, recherche de la rentabilité maximale à très court terme (principe de moindre effort). Ces choix portent sur des éléments qui n'obèrent pas les possibilités de développement du territoire.

Les relations finalisées entre l'homme et le milieu, relations qui définissent un territoire, peuvent ainsi être décomposées selon la nature des enjeux liés à un projet de territoire et relevées de choix identitaires, stratégiques ou de rentabilité selon qu'elles déterminent l'identité (la structure) du territoire, qu'elles constituent un potentiel de développement pour le territoire ou qu'elles ne représentent que des enjeux de rentabilité immédiate. Cette distinction de niveaux d'enjeux et de problématiques de choix associées permet de donner une formulation opérationnelle d'une règle de coordination basée sur une hiérarchie de niveaux d'objectifs.

Dans la structuration et l'individuation du territoire, toutes les relations n'ont pas la même importance. Il existe en particulier une dépendance hiérarchique entre les différents types de choix portant sur le territoire: les choix identitaires doivent normalement déterminer l'espace des possibles pour les choix stratégiques (le choix d'une stratégie de développement d'un territoire ne peut se concevoir que si au préalable un choix identitaire (quelle est l'image désirée du territoire ?) a été défini). De même, le choix stratégique déterminera à son tour le champ des possibles pour les choix de rentabilité (la recherche de maximum de rentabilité doit en effet être compatible avec le choix stratégique). Le choix de rentabilité est ainsi hiérarchiquement dépendant du choix de niveau supérieur (choix stratégiques), lui-même hiérarchiquement dépendant du niveau de choix d'ordre supérieur (choix identitaires). En cas d'objectifs concurrents, on peut ainsi énoncer un principe de « priorité de la problématique de choix d'ordre supérieur »: les choix identitaires sont prioritaires sur les choix stratégiques, eux-mêmes prioritaires sur les choix de rentabilité.

En différenciant les choix identitaires, stratégiques et de rentabilité (Plottu 1999, 2007), on souligne la distinction fondamentale qui existe entre la problématique de choix à *l'intérieur* d'un espace de choix et la problématique de choix d'*un* espace de choix (on peut aussi considérer la problématique de choix d'un espace d'espace de choix). Cette distinction se trouve à la base de travaux économiques majeurs voire fondamentaux dans des branches de la science économique aussi diverses que l'économie d'entreprise (Ansoff, 1965), l'économie politique (Brennan et Buchanan, 1985) ou l'économie des organisations (Argyris and Schön 1978).

Prenons l'exemple de l'économie des organisations. Cette distinction est présente au cœur des travaux de Bateson (1977) en psychologie expérimentale. Bateson distingue différents niveaux d'apprentissage selon qu'ils influencent l'action elle-même, le cadre de l'action ou la structure du cadre de l'action. En économie organisationnelle, la notion d'apprentissage en simple et double boucle (Argyris and Schön 1978) repose sur les travaux de Bateson. L'apprentissage en simple boucle conduit à envisager un problème à l'intérieur du système de référence (valeurs directrices). Il agit sur l'action elle-même en cherchant des solutions alternatives qui satisferont les mêmes buts. L'apprentissage en double-boucle pour sa part conduit à reconsidérer le système de référence lui-même et agit sur le cadre de l'action ou sur la structure du cadre. Il favorise un questionnement réflexif et critique (Cunliffe 2004).

Cette distinction entre problématique de choix à *l'intérieur* d'un espace de choix et problématique de choix d'*un* espace de choix a paradoxalement fait l'objet de peu d'attention au sein de la théorie de la décision. Les travaux de O. FAVEREAU (1982) font figure d'exception. Ce dernier distingue trois types de problème de choix (choix réversibles, irréversibles et patrimoniaux) qui correspondent respectivement aux *choix à l'intérieur d'un domaine de choix*, aux *choix d'un domaine de choix* et aux *choix d'un domaine de domaine de choix*. Cette distinction de problématiques de choix permet à Favereau (1982) de jeter les bases de ce qu'il nomme « un calcul économique organisationnel ». Ce paradigme organisationnel entend, selon l'auteur, englober le paradigme néo-classique en proposant un cadre conceptuel et des critères de rationalité pour des problèmes de choix qui marquent les limites de pertinence du corps théorique néo-classique. Les choix irréversibles en particulier constitueraient un type de choix qui échapperait aux outils analytiques néo-classiques.

Le choix irréversible (au sens économique et non au sens physique) est celui qui "réduit significativement et pour longtemps la variété des choix possibles, dans le futur"

(HENRY, 1974, p.1006). Selon Favereau, le choix irréversible n'est pas seulement un choix dans un domaine de choix mais avant tout un choix d'un domaine de choix (pour les décisions ultérieures). Les choix irréversibles ont ainsi cette particularité, contrairement aux choix réversibles qui n'affectent pas l'espace de choix, d'endogénéiser le domaine de choix, autrement dit ils ne sont pas neutres vis-à-vis de l'espace des possibles. C'est cette interpénétration fondamentale des choix et des états de la nature, autrement dit du choix et du domaine de choix, qui caractérise la classe des choix irréversibles.

En modifiant ainsi la liste des états de la nature possibles, l'irréversibilité viole l'axiome des actes constants à la base du critère du maximum de l'espérance mathématique d'utilité qui constitue le critère de rationalité néo-classique depuis la double axiomatisation de VON NEUMAN MORGENSTERN (1944) et de SAVAGE (1954). Rappelons que "Les actes constants sont des actes, généralement hypothétiques et sans correspondance avec des décisions effectivement à la portée du décideur (DREZE, 1974, p.7), qui ont la particularité de conduire toujours au même résultat, indépendamment de l'Etat de la Nature qui se réalisera" (FAVEREAU, pp III-100, III-101). L'existence d'actes constants garantit ainsi que toute conséquence d'acte puisse être atteinte dans n'importe quel état de la nature. Les conséquences en d'autres termes doivent être définies de telle sorte que les préférences sur celles-ci ne sont jamais modifiées par la connaissance de l'évènement qui se réalise (FAVEREAU, 1982, p.III-101). Or, l'irréversibilité, en modifiant les états de nature, fait que certaines conséquences ne peuvent plus être atteintes dans aucun état de nature. Evidemment, c'est l'hypothèse des actes constants qui ne se trouve pas respectée, et l'irréversibilité remet ainsi en cause une hypothèse fondamentale pour la construction du critère de rationalité des choix du paradigme néo-classique.

Selon Favereau, l'irréversibilité¹ ne peut pas être correctement appréhendée au sein du paradigme néo-classique, et demande à être appréhendée au sein d'un autre paradigme plus vaste et plus souple (que l'auteur appelle paradigme organisationnel ou systémique) où la classe des choix d'un domaine de choix, à laquelle se rapporte le choix irréversible, est distinguée (analytiquement et au niveau du critère de rationalité) des choix dans un domaine de choix (choix réversible). Autrement dit, la différence de nature et la hiérarchie entre les enjeux soulevés par les différents types de problématiques de choix indiquées nécessitent une approche du problème de décision, en particulier des critères de rationalité, spécifique à chaque niveau de choix.

En différenciant les choix identitaires, stratégiques et de rentabilité, Plottu (1999, 2007) généralise le cadre d'analyse de Favereau et l'applique au projet d'aménagement du territoire et d'environnement sous le vocable d'Evaluation Logico-Hiérarchique (ELH). Il intègre la distinction fondamentale qui existe entre la problématique de choix à l'intérieur d'un espace de choix et la problématique de choix d'un espace de choix (on peut aussi considérer la problématique de choix d'un espace d'espace de choix). Ce cadre permet alors de proposer une définition de la valeur de l'environnement ou du territoire au travers des différents niveaux d'enjeux liés à sa gestion.

Le paradigme organisationnel englobant selon Favereau le paradigme néo-classique, le concept de Valeur Economique Totale (VET) de l'environnement du calcul économique

¹La valeur d'option (HENRY, 1974; ARROW, FISHER, 1974) qui entend intégrer l'irréversibilité dans l'approche néo-classique de la décision ne peut recevoir qu'une définition paradoxale au sein du paradigme néo-classique. On doit en effet utiliser dans un premier temps un critère de rationalité étranger au paradigme néo-classique pour pouvoir ensuite corriger le critère standard du maximum de l'espérance subjective d'utilité.

classique peut être réinterprété dans le cadre de cette rationalité « hiérarchisée » (PLOTU, 2007). Le concept de VET permet une identification de l'ensemble des services délivrés par un bien environnemental. Ce concept recouvre les valeurs d'usage direct et indirect que l'on peut retirer du bien environnemental, ainsi que les valeurs d'option (usage potentiel) et les valeurs de non-usage liées à l'existence du bien environnemental (valeur d'existence et valeur de legs). Les notions de valeurs d'usage direct et indirect, d'option, d'existence et de legs peuvent ainsi être définies relativement aux trois types d'enjeux de rentabilité, stratégiques et identitaires. D'un point de vue opérationnel, la difficulté de l'économiste résidant dans l'estimation monétaire de la valeur économique totale, le cadre proposé permet de lever cet obstacle technique. Dans une perspective de planification spatiale, on peut considérer qu'il importe moins aux acteurs de quantifier les impacts sur le territoire que d'identifier et de qualifier la nature et la hiérarchie des enjeux soulevés par la gestion du territoire.

Comme la valeur de l'environnement, la valeur économique totale du paysage peut être réinterprétée. Les différentes valeurs et la multidimensionnalité des enjeux liés à la gestion du paysage (patrimoniales, aménités,...) sont ainsi naturellement redéfinies dans le cadre d'analyse proposé (Plottu et Plottu, 2010).

1 –Le paysage : aménités pour les générations présentes (cadre de vie, aspect récréatif, esthétique) et ressources de production. Ces valeurs se rapportent aux valeurs d'usage du concept de VET. Elles correspondent à des enjeux de satisfaction de court terme, d'optimisation du temps présent et se rapportent à des enjeux de rentabilité.

2- Le paysage : ressources pour le développement futur. Cette valeur du paysage est proche de la notion de valeur d'option du concept de VET. Les enjeux liés à cette réserve d'options pour le futur concernent la capacité de développement et d'adaptation du territoire. Ils correspondent à des enjeux stratégiques pour la communauté.

3 - Le paysage : éléments d'auto-référence, d'identité permettant à un territoire de se reconnaître comme un. Le paysage est souvent un élément clef de l'identité d'un territoire et du sentiment d'appartenance d'une population à une même communauté. Cette valeur d'identification peut être liée à un élément particulier du paysage (élément auquel peuvent être attachés des contes et légendes) ou plus simplement à la relation historique qu'entretient cette communauté locale avec son environnement. Cette valeur d'identification n'est pas forcément liée à un paysage remarquable. Cela peut être un paysage ordinaire ou « dégradé ». Ces valeurs se rapportent aux valeurs de non-usage du concept de VET. Elles correspondent à des enjeux identitaires.

Les conflits autour de projet du territoire sont souvent liés à une lecture différenciée des enjeux soulevés par le projet sur le territoire. La nature de l'enjeu n'est pas posée une fois pour toute, elle est relative au système de valeur et au point de vue de l'acteur. Ainsi, une décision soulèvera des enjeux de rentabilité pour tel type d'acteurs et des enjeux identitaires pour tel autre type d'acteurs.

Les risques de conflits seront d'autant plus forts que sont en jeu pour chacun des deux parties des enjeux d'ordre supérieur (stratégiques et, a fortiori, patrimoniaux). A contrario, les probabilités d'issue négociée en l'absence de règles de priorité d'action coercitives seront d'autant plus élevées si les enjeux pour au moins l'un des deux parties relèvent du premier

niveau, la rentabilité. Quatre situations peuvent être identifiées (la compensation, la négociation, le conflit, le blocage) repérées dans le tableau ci-dessus ».

<div style="text-align: center;">système d'acteurs A</div> <div style="text-align: center;">système d'acteurs B</div>	Enjeux de rentabilité	Enjeux stratégiques	Enjeux identitaires
Enjeux de rentabilité	Négociation	Négociation	Compensation
Enjeux stratégiques	Négociation	Conflits	Conflits
Enjeux identitaires	Compensation	Conflits	Blocage

Tableau : carte des Blocages/Conflits/Négociations/Compensations (Carte BCNC)

Conflits d'enjeux autour d'un projet de territoire entre le système d'acteurs A et le système d'acteurs B

Le tableau ci-dessus permet de comprendre que « Plus les enjeux apparaissent importants pour les deux parties, plus les risques de conflits sont forts : dans le cas où les d'enjeux sont d'ordre identitaire/identitaire pour les deux parties, les risques de blocages sont maximums ». Aucun des deux parties ne peut renoncer et les enjeux « patrimoniaux » relèvent du non négociable. A contrario, plus les enjeux apparaissent relever de considérations de recherche de rentabilité, plus les acteurs pourront négocier et transiger autour de la faisabilité ou non du projet (cas rentabilité/ rentabilité, rentabilité/stratégique ou stratégique/rentabilité). Lorsque les enjeux sont d'ordre stratégique et/ou patrimonial (cas stratégique/stratégique ou stratégique/identitaire), les risques de conflit sont nombreux. Dans le cas rentabilité/identitaire, la probabilité de compensation est forte. Le porteur d'enjeux de rentabilité acceptera une compensation et l'autre partie poursuivant des objectifs de niveau identitaire sera enclin à accepter de compenser pour faire passer son projet.

Il serait possible, en ayant recours aux Systèmes d'Information Géographique (SIG) notamment, et sur la base de l'identification préalable de la nature des enjeux d'un projet particulier sur un territoire, d'établir ex ante un schéma des zones de blocages /conflits/négociation/compensation entre deux systèmes d'acteurs en présence.

L'identification pour chaque groupe d'acteurs des enjeux identitaires, stratégiques, de rentabilité soulevés par un projet permet ainsi de mieux comprendre et d'anticiper un certain nombre de conflits qui se forment autour des projets d'aménagement et d'environnement. La qualification et la discussion collective du type d'enjeu peut permettre une meilleure compréhension des positions de chacun et la mise en évidence des marges et limites de négociation. Dans une optique d'aménagement durable du territoire qui nécessite de s'assurer a minima des conditions d'existence, de reproduction du territoire, la carte blocages /conflits/négociation/compensation fournit une priorité d'actions.

3. Exemples d'application de l'opérationnalité de l'ELH à la gestion de l'environnement et du paysage sur des territoires ruraux

Nous avons choisi deux exemples complémentaires d'application de l'Evaluation Logico-Hiérarchique à la gestion de l'environnement et du paysage sur des territoires ruraux. Le premier exemple concerne l'intégration paysagère d'un site industriel en lien avec les préoccupations d'agenda 21 d'une commune rurale. La démarche a été mise en œuvre en concertation avec les acteurs mais n'a pas permis d'aboutir à une analyse des conflits potentiels. Le second exemple n'a été conduit que sur la base d'une analyse documentaire mais il a débouché sur des éléments de typologie de conflits. Cet exemple concernait la prise en compte des valeurs socio-économiques particulières attribuées au paysage par les acteurs locaux et en particulier par les populations du territoire rural dans le cadre des outils de politique du paysage. Les deux expériences ont donné lieu à des recommandations de priorités d'actions et ont été restituées devant les acteurs.

Une première application de l'Evaluation Logico-Hiérarchique a été réalisée à l'échelle d'une commune rurale bretonne d'environ 1300 habitants avec l'objectif principal de lier les préoccupations environnementales et d'agenda 21 de la commune et l'intégration paysagère d'un site industriel local (un écosite) (Haxaire, Plottu, 2010). Un écosite est un site industriel de tri et de valorisation de déchets (déchets industriels banals et déchets ménagers) conçu pour s'intégrer et s'adapter au territoire d'accueil de ses activités. Cette démarche a été menée sur la base d'une enquête de terrain portant sur les perceptions et les représentations du paysage et de l'environnement de la commune et du site industriel concerné. Quinze personnes ont été interrogées en face à face sur une période de quatre jours à la mi-juillet 2010. Ces personnes appartenaient aux personnels du site industriel ou de la commune ou étaient des riverains proches, anciennement ou nouvellement installés. Elles ont été interrogées pendant 1h30 en moyenne. Cette démarche a reçu le soutien de la commune, des dirigeants du site industriel, de l'agence d'environnement concernée et d'un cabinet de conseil en communication.

Le questionnaire d'enquêtes portait sur l'évolution du paysage de la commune, les enjeux associés à cette évolution en matière d'aménagement du territoire, l'intégration du site industriel (un écosite) dans l'environnement, les attentes par rapport à ce site, le paysage futur de la commune et les implications possibles des enquêtés. Un exemple de questions posées est produit dans l'encart ci-dessous.

Encart n°1 : Exemple de questionnaire d'enquête

Enquête sur les perceptions du paysage du site industriel dans l'optique de lier les préoccupations environnementales et d'Agenda 21 de la commune et d'intégration paysagère du site.

Objectif : faire connaissance et reconnaître la valeur du témoignage

- 1) Liens à la commune ou au site en particulier : Où vivez-vous ? – résidences- lieux de travail – depuis quand ? qu'est-ce qui vous a amené ici ?
- 2) Participez-vous ou avez-vous participé à la vie de la commune ? (exemple : association)

Objectif : Perception de la représentation du paysage (enjeux identitaires et stratégiques, de rentabilité)

- 3) Perception du paysage de la commune hier : Comment était le paysage de la commune dans le passé ? Quelques souvenirs, quelques images fortes en lien avec le patrimoine paysager et la commune (lien affectif) + localisation
- 4) Perception des évolutions : qu'est-ce qui a changé depuis ? (étapes ou changements marquants dans l'histoire)

du paysage de la commune)- Insister sur des repères historiques éventuels

5) Perception du paysage et de l'environnement en particulier : aujourd'hui, le paysage de la commune c'est quoi ? Quels sont les composantes et les lieux emblématiques (caractéristiques du paysage de la commune ?

6) Y a-t-il des composantes et des lieux du paysage qu'il faut préserver absolument ou mettre en valeur ? (éléments essentiels, sources d'attachements)

7) Ou au contraire des composantes et des lieux perturbants, sources de regret, qui discordent avec l'identité du paysage de la commune ? image/photos ?

8) Quels sont les enjeux et les pressions les plus importants (économique, social, foncières, agricoles) sur l'évolution actuelle des paysages ? Quels sont les composantes et les lieux qui constituent un atout pour le développement de la commune ? Qui ont un potentiel intéressant mais qui ne sont pas assez valorisés ?

9) Pour vous, quel serait le paysage futur de la commune ? Quelles sont vos envies, vos idées, comment y arriver ? De quelles manières pourriez-vous participer à la réalisation de ce nouveau paysage?

Les résultats d'enquête ont été valorisés sous forme de plusieurs tableaux de synthèse assortis de recommandations et de priorités d'actions pour la commune. Sur la base des témoignages recueillis, une perspective historique de l'évolution de la perception de la commune (Canadian International Development Agency, 2005) au travers du paysage a pu être proposée. L'analyse des questionnaires a permis de constituer une sorte de frise de la perception de la commune au travers de son paysage d'hier, d'aujourd'hui et de demain (voir tableau ci-dessous).

	Hier			Aujourd'hui	Demain
	1945	1980	1990		
Butte de B.	landes	A grosse usine locale	zone artisanale		
Butte du M.	lande- carrière, terrain militaire	motocross	fermeture pour protection de la nature	écosite "discret dans le paysage"	reconstruction de la butte, peur sur l'évolution des déchets dans le temps
Fonds de vallées	cultivés petites parcelles talus, haies bocagères, chemins creux	remembrement		paysage bocager typique et bien conservé, 5 entités paysagères: champs, haies, bois, landes, milieux humides	préservation du patrimoine (augmentation de la biodiversité et des haies, nouveaux sentiers de randonnée)
Commune	exode rural village en déclin	lotissement fleurissement densification des routes et des chemins	idem, creusement de l'étang	vieux bourg typique, chapelle, fleurissement, village vivant	développement de la région (lotissement, 4 voies)
					pas de changement

Tableau : perspective historique de l'évolution de la perception de la commune au travers du paysage. Source Haxaire, Plottu, 2010.

La commune était autrefois constituée de buttes couvertes de landes et de fonds de vallées cultivées. Au fil du temps, ces paysages ont subi la pression foncière et la pression économique. La commune cherche depuis à concilier le dynamisme de son territoire et la conservation de son identité de commune rurale, conserver son vieux bourg et son paysage bocager typique. Certaines constructions neuves semblent moins raisonnées. La perspective historique proposée suggère une continuité d'actions du développement de la commune dans un esprit de conservation et de valorisation de son cadre de vie sur la base des facteurs clés qui ont fait son succès : volonté de gestion intégrative et « douce » de l'ancien et du nouveau patrimoine, respect de la typicité du vieux bourg et des paysages bocagers emblématiques du territoire.

Cette orientation de développement est soutenue par la hiérarchie des enjeux autour des composantes du paysage et de l'environnement de la commune. Cette hiérarchie synthétisée dans le tableau suivant a constitué l'application de la grille d'analyse de de

l'Évaluation Logico-Hiérarchique. Après un ensemble de questions préalables sur leur lien avec la commune et le site industriel, les interviewés ont été interrogés sur les composantes ou lieux du paysage à préserver absolument ou à mettre en valeur (composantes identitaires du paysage de la commune), sur les composantes ou lieux du paysage perturbants, sources de regret qui discordent avec l'identité du paysage (composantes de rentabilité), sur les composantes ou lieux du paysage qui constituent un atout pour le développement de la commune ? Qui ont un potentiel intéressant mais qui ne sont pas assez valorisés ? (composantes stratégiques du paysage).

A préserver- Identitaire	A développer- Stratégiques constituent un atout pour le développement de la commune	A requalifier-De rentabilité <u>perturbants</u> , qui discordent avec l'identité du paysage de la commune
centre bourg de la commune (fleurissement, chapelle, espaces verts, maisons en pierre)	situation géographique (proximité d'une ville de 50 000 habitants, projet de la 4 voies, lotissements)	aménagements de la commune (terrain de sport, entrée du village, ancienne école publique, nouvelle mairie)
paysage bocager (haies, chemins creux, talus, murets en pierres sèches)	Caractère typique de la commune (bourg, fleurissement, paysage bocager)	modifications de la campagne (démolition des petites chapelles, destruction des haies et chemins creux, mauvaise réimplantation)
arbres remarquables	tissus économique	éléments industriels (station d'épuration, la grosse usine locale)
sentiers de randonnée		
butte du T. et sa lande		

Tableau : Hiérarchie des enjeux autour des composantes du paysage et de l'environnement de la commune. Source Haxaire, Plottu, 2010.

Concernant les lieux et composantes identitaires du paysage de la commune, les réponses se sont surtout concentrées sur le centre historique de la commune et son paysage bocager typique de la région. Les éléments qui peuvent être requalifiés relèvent d'aménagements plus récents. Les atouts pour le développement alternent entre la conservation de « l'âme », du caractère de bourg de la commune et le développement de son tissu économique et parc immobilier.

Une série de questions a été posées en fin d'interview sur la perception et la représentation de l'intégration du site industriel (un écosite) dans l'environnement de la commune. Les réponses font apparaître une reconnaissance des initiatives prises pour l'intégration environnementale du site mais des attentes de la part de la population pour continuer à communiquer sur les activités du site et continuer à travailler sur la réduction des nuisances.

La mise en évidence des perceptions présentes et des attentes futures concernant l'écosite (ou analyse des champs de force de l'écosite - Canadian International Development Agency, 2005) a laissé transparaître des situations de conflits potentiels. Mais il ne nous a pas été possible d'investiguer davantage et d'interroger les acteurs afin de produire une analyse sur la base de notre carte blocages /conflits/négociation/compensation. Il aurait été souhaitable de pouvoir élargir l'échantillon de population interrogé, notamment à des personnes moins sensibilisées ou impliquées dans la vie de la commune ou de l'écosite.

Les atouts et freins dégagés au développement de l'écosite fournissent une base d'actions. Les freins à surmonter relèvent de la peur de l'avenir lié à l'évolution de l'écosite, les objections à lever concernent la définition des fonctions du site à argumenter, les leviers d'actions à actionner correspondent à des actions de communication en direction des populations sur les initiatives prises et à une implication plus grande des acteurs pour une appropriation et une meilleure projection dans le futur.

Les résultats de la démarche conduite mobilisant l'Evaluation Logico-Hiérarchique ont été restitués en mars 2011 lors d'une rencontre « Innovations et paysages » à l'ensemble des acteurs parties prenantes (la commune et ses habitants, les dirigeants du site industriel, l'agence d'environnement concernée, le cabinet de conseil en communication). Cette restitution a fait l'objet de propositions d'actions à venir comme des ateliers pédagogiques internes et externes à l'écosite en lien avec l'agenda 21. Cette rencontre a été suivie d'une visite commentée de l'écosite. L'expérience menée constitue une action supplémentaire de sensibilisation des acteurs locaux à l'objectif communal de lier les préoccupations environnementales et d'agenda 21 de la commune, et l'intégration paysagère de l'écosite. Elle pose des bases supplémentaires pour susciter une volonté commune d'agir à partir de la construction d'une représentation commune des problèmes et des solutions autour d'enjeux de territoire.

Cette expérience ne nous ayant pas permis d'aborder les conflits d'intérêts latents entre les acteurs autour de l'intégration paysagère de l'écosite, une seconde démarche est présentée qui permet d'aller plus loin sur cette question.

Un des principaux objectifs de cette seconde application de l'Evaluation Logico-Hiérarchique à la gestion des paysages était de tenir compte, dans les critères à prendre en compte pour l'identification et la qualification des paysages dans le cadre de la mise en œuvre des outils de politiques de paysage, « des valeurs particulières [...] attribuées par les acteurs et les populations » au paysage (Art. 6 C-1-b de la Convention Européenne du Paysage entrée en vigueur en 1 juillet 2006). Les outils de politiques de paysage que sont les atlas de paysage au niveau régional ou départemental et les plans de paysage au niveau local prennent en effet actuellement peu voire pas en compte la valorisation socio-économique des paysages au travers des représentations des acteurs et des populations. Une application à l'échelle locale au niveau du plan de paysage, c'est-à-dire d'un projet partagé de définition d'objectifs de qualité paysagère, était particulièrement adapté pour recueillir au plus près des acteurs et populations les valeurs socio-économiques attribuées au paysage. Cette application a été menée dans le cadre de la direction d'un stage de mémoire de fin d'études à la DREAL des Pays de la Loire.

Le choix du territoire s'est porté sur le Pays de Haute Mayenne. La Haute Mayenne est un territoire situé au Nord du Département de la Mayenne qui regroupe six communautés de communes. Les acteurs du territoire travaillent en partenariat à l'élaboration de stratégies communes de développement local, notamment au travers de démarches de projet porté par le Pays. Le Pays de Haute Mayenne via son conseil de développement sollicite l'ensemble des acteurs, élus, habitants et organismes concernés pour réfléchir aux problématiques prioritaires et d'avenir du territoire. Le conseil porte actuellement, en tant que maître d'ouvrage, une charte paysagère et urbanistique du Pays. Cette charte, en cours de réalisation, constitue une démarche concertée qui vise à proposer des orientations communes concernant l'avenir d'un paysage. L'engagement dans cette charte a été motivé en particulier par la prise de conscience du conseil de développement de l'importance du bocage en Haute Mayenne et de sa

diminution. La Haute Mayenne est un territoire rural typique des pays bocagers de l'ouest de la France.

En préalable à la réalisation de la charte, un diagnostic paysager participatif a été réalisé en octobre 2012. Ce diagnostic s'est « basé sur un observatoire photographique participatif et les discussions qui ont eu lieu au cours de trois ateliers publics ». Il « pose les jalons d'une réflexion sur les possibles tout en recensant des outils et des expériences existantes » (conseil de développement de Haute-Mayenne, 2013, p.3). Il renseigne sur les enjeux de paysage perçus et partagés par les divers acteurs locaux (représentants des agriculteurs, des chasseurs, pêcheurs, écologistes, acteurs économiques, habitants). Une version grand public sous forme de livret de synthèse a été proposée en mai 2013 pour continuer à sensibiliser les populations au contexte actuel et évolutif du territoire et les inciter à participer aux prochains ateliers publics organisés en juin et juillet 2013 pour anticiper les 15 à 20 ans à venir. Ces ateliers visent à continuer la réflexion engagée par le premier diagnostic de 2012; ce dernier n'identifie pas encore les objectifs et les actions qui devront répondre aux grands enjeux déjà définis. Cette démarche concrétisera le plan de paysage, outil non réglementaire qui traduira en actions concrètes les orientations de la charte de paysage.

Le plan de paysage répond à un objectif de qualité paysagère : « le paysage n'est plus seulement le produit involontaire d'activités multiples, mais devient l'expression d'un intérêt pour la qualité d'un cadre de vie choisi » (MEDDE, 2006, p.14). La réalisation du plan de paysage du pays de Haute Mayenne permettra aux acteurs locaux de se questionner dans le cadre de la définition d'objectifs de qualité paysagère sur l'importance des enjeux soulevés lors du diagnostic participatif. La mise en œuvre de l'Evaluation Logico-Hiérarchique dans le cadre de cette démarche de plan de paysage entend constituer une aide à l'intégration de dimensions socio-économiques, participatives et temporelles du paysage. Elle doit aider à la mise en cohérence des politiques d'aménagement sur le territoire.

La synthèse des enjeux identifiés par les acteurs du Pays de Haute Mayenne a fait apparaître quatre grandes catégories d'enjeux de type socio-culturels, environnementaux, économiques et liés à la gouvernance. Cette typologie a porté sur plusieurs thématiques paysagères : la topographie, le bocage, le paysages et les énergies, les formes émergentes (paysages numériques, éphémères, du sensible). Après une première analyse de la qualification de la nature et de la hiérarchie des enjeux de l'ensemble des thématiques du paysage, nous avons choisi de mener une analyse plus poussée à partir de la thématique du paysage bocager ; thématique qui permet de mettre en lumière des conflits potentiels autour de l'utilisation du territoire. Nous avons retenu cette thématique car la prise de conscience de l'importance du bocage en Haute Mayenne et de sa diminution est à l'origine de la charte paysagère et urbanistique du Pays. Le bocage constitue une problématique paysagère centrale pour le conseil de développement de Haute Mayenne. Il est appréhendé au travers de l'ensemble des éléments du complexe bocager qui participent à l'histoire locale du paysage (haies, vergers, chemins creux, réseau hydrographique). Aborder la problématique du bocage est aussi l'occasion de rendre compte de valeurs particulières attribuées à un paysage quotidien à l'échelle locale. Au travers de l'atlas des paysages des Pays de la Loire à l'échelle régionale, de celui de Mayenne à l'échelle départementale, et de leur objectif de connaissance des paysages, ce sont traditionnellement les paysages remarquables qui sont mis en avant par les populations.

La typologie des enjeux identifiés par les acteurs du Pays de Haute Mayenne pour la thématique du paysage bocager peut aisément être intégrée dans le cadre d'analyse de l'Evaluation Logico-Hiérarchique et de sa réinterprétation du concept de VET. C'est l'objet du tableau ci-dessous.

ENJEUX				
THEMATIQUES	Socio-culturels	Environnementaux	Économiques	Liés à la gouvernance
PAYSAGE				
Bocage (Haies ; Vergers ; Réseaux hydrographiques (mares, étangs, lacs, ruisseaux, rivières...) ; Chemins et chemins creux ; Bords de route)	> Favoriser une réappropriation des savoirs traditionnels (chemins creux, vergers), qui sont des marqueurs de l'identité culturelle.	> Valoriser le rôle de ces éléments (haies, fossés, vergers...) dans les dynamiques agropastorales (agriculture et élevage). > Préserver les rivières à l'état sauvage et encourager une bonne qualité de l'eau.	> Continuer à développer la filière bois-énergie. > Favoriser un maillage bocager de qualité constituant un levier du tourisme sur le territoire.	> Accompagner le monde agricole dans la prise en compte et en charge de ce patrimoine. > Encourager la prise en compte de la préservation du patrimoine bocager dans la rédaction des documents d'urbanisme.
	Enjeu identitaire	Enjeux de rentabilité	Enjeux de rentabilité et stratégiques	Enjeux stratégiques

Tableau : Enjeux des paysages bocagers de Haute Mayenne : réinterprétation dans le cadre de l'Évaluation Logico-Hiérarchique et du concept de VET

Source : Conseil de développement de Haute-Mayenne, 2013. Réalisation et conception : M. Mortier, 2013

Les enjeux « socio-culturels » identifiés par les acteurs locaux lors du diagnostic participatif paysager font référence à des considérations d'ordre patrimonial. Les éléments du complexe bocager (haies, vergers, chemins creux, ruisseaux, rivières, petit patrimoine bâti) sont considérés comme des éléments identitaires du système agro-pastoral local. En matière d'enjeux « environnementaux », les différentes références faites à la préservation et la valorisation des écosystèmes (et à la biodiversité) liés aux paysages rend compte de la valeur d'usage indirecte attribuée aux éléments du complexe bocagers par les acteurs au travers des fonctions écologiques. Ils correspondent des enjeux de rentabilité. En termes « économiques », il est fait référence à la haie et aux réseaux hydrographiques pour leur valeur de production par les agriculteurs et comme « levier du tourisme sur le territoire », ce qui

correspond à de enjeux de rentabilité et stratégiques. Enfin, il est possible d'illustrer la valeur d'option attribuée par les acteurs aux éléments du complexe bocager à travers les enjeux « liés à la gouvernance » : les références faites à la « gestion partagée », à « l'accompagnement » de la préservation du patrimoine bocager, le tout dans un objectif de « prospective », rendent bien compte de la prise en compte du paysage de manière stratégique. Ceci correspond à de enjeux de rentabilité et stratégiques.

L'identification par les acteurs des enjeux soulevés par le paysage bocager peut permettre de mieux comprendre et d'anticiper l'existence de conflits potentiels entre certaines catégories d'acteurs. Selon la nature de l'enjeu en cause, la nature du conflit va différer ainsi que les solutions de traitement. A partir de l'analyse issue de l'Evaluation Logico-Hiérarchique, il est possible de souligner, au croisement des enjeux, les intérêts conflictuels soulevés par l'usage et la gestion du paysage bocager de Haute Mayenne.

L'érosion de la population est une problématique majeure pour le pays de Haute Mayenne. Parallèlement, la lutte contre l'étalement urbain demeure un enjeu central en matière de gestion des paysages. La planification territoriale doit gérer un dilemme : rendre attractif le territoire pour les entreprises et de nouvelles populations et dans le même temps restreindre l'étalement urbain dommageable à l'environnement et au paysage. Dans ce contexte, le paysage bocager de Haute Mayenne peut revêtir pour les acteurs économiques locaux (résidents, entreprises, élus) une valeur de rentabilité et une valeur stratégique car il contribue à la qualité du cadre de vie et donc à l'attractivité du territoire. Parallèlement, face à la pression grandissante de l'étalement urbain, la valeur identitaire du bocage est de plus en plus mise en avant, notamment par les acteurs en charge de la politique du paysage (service de l'Etat). Les enjeux stratégiques et de rentabilité soulevés par les premiers au nom du développement et de la promotion de l'attractivité du territoire bocager peuvent entrer en conflit avec les enjeux identitaires défendus par les seconds au nom de la protection du paysage bocager. Dans le cas où des enjeux de rentabilité s'opposent à des enjeux identitaires, une compensation peut être accordée aux acteurs économiques pour les dédommager des pertes subies du fait de la limitation de l'expansion urbaine; limitation qui permettra de préserver le bocage et le cadre de vie. Un cas de conflit peut cependant se dessiner dès lors que les enjeux stratégiques avancés par les acteurs économiques pour qui le développement du territoire s'accompagne par de l'expansion urbaine entre en dissonance avec les enjeux identitaires avancés par les acteurs en charge de la politique du paysage (service de l'Etat) qui veulent préserver le bocage et donc freiner l'urbanisation des zones concernées.

<p> système d'acteurs économiques locaux (résidents, entreprises, élus, etc) système d'acteurs en charge de la politique du paysage (service de l'Etat) </p>	<p> Enjeux de rentabilité </p>	<p> Enjeux de stratégiques </p>	<p> Enjeux de identitaires </p>
Enjeux de rentabilité	Négociation	Négociation	Compensation
Enjeux stratégiques	Négociation	Conflits	Conflits

Enjeux identitaires	Compensation	Conflits	Blocage
---------------------	--------------	----------	---------

Tableau : Conflits d'enjeux autour du projet de territoire du pays bocager de Haute Mayenne entre le système d'acteurs économiques locaux et le système d'acteurs en charge de la politique du paysage (service de l'Etat)

L'application de la grille d'analyse de l'Evaluation Logico-Hiérarchique au paysage bocager de Haute Mayenne a été réalisée sur la base d'analyses documentaires et non par concertation sur le terrain avec les acteurs. Cette expérience vaut donc principalement par la démarche proposée pour identifier et hiérarchiser les enjeux de territoire, et par les recommandations managériales et les priorités d'actions qui peuvent être faites sur la base des conflits d'intérêts mis en lumière. Une présentation de ce travail a été effectuée auprès de l'équipe du conseil de développement de Haute Mayenne en juillet 2013 qui a suggéré, à l'issue de la présentation, la possibilité de la mobilisation de la démarche lors de prochains ateliers participatifs. Le projet de plan de paysage est toujours en cours. Son utilisation dans ce cadre serait effectivement tout à fait appropriée puisque la qualification et la discussion collective du type d'enjeu soulevé par la gestion du paysage peut permettre une meilleure compréhension des positions de chacun et la mise en évidence des marges et limites de négociation. L'expérience menée a néanmoins permis la prise en compte des valeurs socio-économiques particulières attribuées par les acteurs et les populations concernés dans le cadre du plan de paysage du pays de Haute Mayenne.

5. Conclusion

L'intérêt de la méthode d'Evaluation Logico-Hiérarchique est de permettre la qualification et la hiérarchisation des enjeux soulevés par la gestion de l'environnement et du paysage sur un territoire. Dans la veine des travaux en économie et aménagement de l'espace sur la mise en oeuvre de processus participatifs visant à minimiser les risques de conflits, elle aide à mettre en évidence les conflits potentiels entre logiques d'actions afin de favoriser l'atteinte de solutions négociées. Dans ce sens, elle formalise et propose un principe hiérarchique donnant une priorité d'actions en cas de conflits. Les deux exemples d'application présentés montrent l'opérationnalité et les potentialités de la méthode. Ils permettent d'aller plus loin dans sa mise en oeuvre. Le développement de ces expériences, toujours en cours, souligne la pertinence de la mobilisation de la méthode dans le cadre de processus participatifs; processus qui, en encourageant la discussion collective du type d'enjeu soulevé par la gestion de l'environnement et du paysage, peut faire évoluer les acteurs d'une situation potentielle de conflits vers une stratégie de coopération autour d'objectifs de qualité environnementale et paysagère.

Références

Ansoff H.I., 1965, *Corporate Strategy*, Mc Graw Hill, New York.

Atlan, H., 1979, *Entre le cristal et la fumée. Essai sur l'organisation du vivant*, Paris, Editions du seuil, 288 pages.

Barret P. (Geyser), 2003, *Guide pratique du dialogue territorial, Concertation et médiation pour l'environnement et le développement durable local*, Fondation de France.

Billé R., Mermet L. (ss la dir.), 2003, *Concertation, Décision et environnement. Regards croisés*, Volume II, Paris, La Documentation Française, 218 pages.

Billet P., 2006, « La prise en compte de la faune sauvage dans le cadre des activités et procédures d'aménagement, de gestion et d'utilisation des sols », Actes du colloque "Gestions durables des espèces animales (mammifères, oiseaux) - Approches biologiques, juridiques et sociologiques" (Paris 15-17 novembre 2004), in *Natures- Sciences- Sociétés* 2006, vol. n° 14, suppl. pp. S. 13 à S. 21.

Canadian International Development Agency. (2005). Additional Resources. Accompanying Document of the Environment Handbook for Community Development Initiatives. Retrieved May 3, 2013, from [http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Environment%20handbook/\\$file/Additional%20resources.pdf](http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Environment%20handbook/$file/Additional%20resources.pdf)

Charbonneau S., 2009, « Les projets autoroutiers en cours maintenus malgré le Grenelle », *Les annales de la voirie*, n°135, mai-juin, pp.14-16.

Commissariat général du développement durable, 2009, Indicateurs. MEDDE.

Cunliffe A., L., 2004. On Becoming a Critically Reflexive Practitioner. *Journal of Management Education*, 28, 407-426.

Favereau O., 1982, Risques, irréversibilités et fondements de l'analyse coût-avantage, *Thèse pour le doctorat de 3ème cycle*, université Paris X Nanterre.

Fritsch B., 2008, « Investissement public local et maîtrise de la dépense publique. De la maîtrise de la dépense à la révision des modes de conduite de l'action publique territoriale », *Les cahiers de l'Institut de la Décentralisation*, n°10, octobre.

Haxaire C., Plottu B., 2010, " Aide à la négociation-décision : application aux enjeux du paysage", *Document de travail*, AgroCampus-Ouest, juillet, 30 p.

Kirat T. et Melot R., 2006, « Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage : les enseignements de l'étude du contentieux dans trois départements français (Isère, Loire-Atlantique, Seine-Maritime). », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 : Proximité et environnement, mis en ligne le 10 mai 2006, Consulté le 07 septembre 2009. URL : <http://developpementdurable.revues.org/index2574.html>

Koestler A., 1967, *The Ghost in the Machine*, Hutchinson.

Lascoumes P., 1995, « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement. L'exemple des lois Montagne et Littoral », *Revue française de science politique*, vol.45, n°5, pp.396-419.

Melé P., Larrue C., Rosenberg M. , 2003, *Conflits et territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », 224 pages.

Mélèse J., 1990, *Approches systémiques des organisations*, Paris, Les Editions d'Organisation.

Mesarovic M.D., Macko D., Takahara Y., 1980, *Théorie des systèmes hiérarchiques à niveaux multiples*, Paris, Economica.

Morin E., 1977, *La méthode, la nature de la nature*, Tome I, Paris, Seuil.

Piron M., 2006, « Gouverner en France : Quel équilibre territorial des pouvoirs ? », *Rapport d'information au nom de la commission des Lois sur l'équilibre territorial des pouvoirs*, Assemblée Nationale, XIIe législature, n° 2881, 22 février, 354 p.

Plottu E., 1999 Environnement : Principe et méthodologie de l'Evaluation Hiérarchique. Un cadre pour le développement durable et l'analyse de projets, *Thèse pour le doctorat en Sciences Economique*, Université de Rennes 1.

Plottu E., Plottu B., 2007, « The concept of Total Economic Value of environment : A reconsideration within a hierarchical rationality », *Ecological Economics*, 61, pp.52-61.

Plottu E. et Plottu B. (2010), "Multidimensionnalité des enjeux du paysage : de l'évaluation à la décision", *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp.293-311

Plottu E., and Plottu B., 2012. Total Landscape values: a multidimensional approach. *Journal of Environmental Planning and Management*, 55(6), 797-811.

Simard L., Lepage L., Fourniau J-M., Gariépy M., Gauthier M. (ss la dir.), 2006, *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Ed. L'Harmattan, 315 pages.

Söderbaum P., 2006. Democracy and Sustainable Development. What is the Alternative to Cost-Benefit Analysis ?. *Integrated Environmental Assessment and Management*, 2 (2), 182-190.

Thireau V., 1993, « Vers un renouvellement du rôle de l'espace dans la dynamique des territoires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp 261-287.

Zografos C., and Howarth R. B., 2008. *Deliberative Ecological Economics*. Oxford University Press, New Delhi.